

PROCES-VERAL
Conseil municipal du 30 janvier 2023

Le 30 janvier deux mil vingt-trois à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal des Avenières Veyrins-Thuellin s'est réuni en salle du Conseil municipal, sous la présidence de sa Maire en exercice Madame Myriam BOITEUX.

Mesdames et Messieurs les Conseillers :

Etaient présents (par ordre alphabétique) : Christian AYNE-THERON, Maryse BILLET, Joël BORDEL, Bernard CASTILLA, Carole CORBET, Luc FABRIZIO, Danielle GARCIA, Youri GARCIA, Christiane GAYMARD, Josiane GIPPET, Jean-Pierre HENNEBERT, Christian LEPREVOST, Emilie LOPEZ, Rachel MARTINET, Sylvie MELIN, Henri MIEGE, Gilles MONNET, Maurice NICOLAS, Pierre PANDRAUD, Simone SALAS et Benoît STOCARD.

Etaient absents ayant donné pouvoir : Sylvia DHERMY donne pouvoirs à Sylvie MELIN, Catherine LE CHARTIER donne pouvoirs à Youri GARCIA et Tristan PAIN donne pouvoirs à Bernard CASTILLA.

Etaient absents et excusés : Sophie CORTEY, Edmond DAMAIS, Laurent FOUCHER, Nicole SITRUK, Cécile VIAL et Coralie VIAL.

Date de convocation : lundi 23 janvier 2023

Les conseillers présents à l'ouverture de la séance sont 22 sur le nombre de 31. Ayant atteint le quorum, il a été procédé à la nomination de secrétaires élus parmi les conseillers, à savoir Pierre PANDRAUD et Emilie LOPEZ. Ces derniers acceptent.

ORDRE DU JOUR

APPROBATIONS

- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 05 décembre 2022,
- Approbation de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 30 janvier 2023.

DELIBERATIONS

I. FINANCES

2023-1-1 SEMCODA « Place Bacchus » Tranche 1 - Garantie d'emprunt 2 PLAI et 4 PLUS

2023-1-2 Soutien au commerce de proximité – Attribution d'une subvention d'investissement à l'entreprise AUX 1000 ET 1 VINS

2023-1-3 TE 38- Rénovation du parc d'éclairage public

2023-1-4 Attribution d'une subvention à la coopérative de l'école de Veyrins-Thuellin

2023-1-5 Rénovation et création d'équipements sportifs - Demande de subventions

- a) Approbation des modalités de financement
- b) Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)
- c) Demande de subvention à l'ANS (Agence Nationale du Sport)
- d) Demande de subvention au Département
- e) Demande de subvention à la Région
- f) Demande de subvention au Fonds d'Aide au Foot Amateur (FAFA)
- g) Demande de subvention à la Fédération Française de Basketball (FFBB)
- h) Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

2023-1-6 Etudes pour la rénovation de bâtiments communaux

- a) Approbation des modalités de financement
- b) Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)

- c) Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

II. AMENAGEMENT

2023-1-7 Forêt communale relevant du régime forestier – assise des coupes de bois 2023

QUESTIONS DIVERSES

INFORMATIONS

APPROBATIONS

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 05 décembre 2022

VOTE		
POUR : 25	CONTRE : 0	ABST. : 0

Madame la Maire propose l'ajout des délibérations n°2023-1-5h et 2023-1-6c relatives à la demande d'une subvention au titre de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour la création d'équipements sportifs et les études pour la rénovation de bâtiments communaux.

Approbation de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 30 janvier 2023

VOTE		
POUR : 25	CONTRE : 0	ABST. : 0

- Intervention de La poste concernant la réorganisation de leurs services : *La Poste a annulé son intervention par mail du 25 janvier 2023 pour des raisons « de fortes contraintes d'agenda ».*
Madame la Maire précise qu'il seront invités au conseil municipal du 27 février 2023.
- Présentation du bilan 2022 des services techniques : espaces publics et patrimoine bâti.

DELIBERATIONS

I.FINANCES

2023-1-1 SEMCODA « Place Bacchus » Tranche 1 - Garantie d'emprunt 2 PLAI et 4 PLUS

Par délibérations en date du 12 juillet 2016 et du 05 décembre 2017, la commune a accordé sa garantie financière à la SEMCODA sur le programme « Place Bacchus- tranche1 – 4 logements PLUS / 2 logements PLAI ».

La SEMCODA n'ayant pas obtenu dans les délais impartis la garantie de la Caisse de Garantie du Logement Locatif Social (CGLLS) le contrat est devenu caduc.

Un nouveau contrat de prêt pour le même objet a été signé par la SEMCODA. Il nécessite une délibération du Conseil Municipal qui annule et remplace celles du 12 juillet 2016 et du 05 décembre 2017.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code civil ;

Vu le Contrat de Prêt N° 140614 en annexe signé entre SEMCODA, ci-après l'Emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations (Annexe I) ;

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Commune des Avenières Veyrins-Thuellin accorde sa garantie à hauteur de **35%**, pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de **581 800 €** souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N° 140614 constitué de 4 Lignes du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 203 630 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre de contrat de Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser Madame la Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE		
POUR : 25	CONTRE : 0	ABST. : 0

2023-1-2 Soutien au commerce de proximité – Attribution d'une subvention d'investissement à l'entreprise AUX 1000 ET 1 VINS

Madame la Maire rappelle que dans le cadre de la politique de soutien au commerce de proximité, le Conseil Municipal a délibéré en date du 4 juin 2019 en faveur du principe d'aide au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec points de vente et a adopté un règlement comportant l'ensemble des modalités de mise en œuvre du dispositif.

Lors de sa séance du 5 décembre 2022, le Conseil Municipal a approuvé la prolongation de sa politique de soutien au commerce de proximité et la convention relative aux aides aux entreprises entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Commune de Les Avenières Veyrins-Thuellin.

Madame la Maire rappelle que l'article 7 du règlement prévoit que le montant de l'aide est défini comme suit : « *L'aide de la commune est fixée à 20% des dépenses éligibles. Le plancher de subvention communale est fixé à 2 000 €, ce qui correspond à une dépense subventionnable HT de 10 000 € minimum. Le plafond de subvention communale est fixé à 5 000 € ce qui correspond à une dépense subventionnable HT de 25 000 €. L'aide peut être cumulée avec d'autres aides publiques (Fonds Européens, Etat, collectivités)* ».

Madame la Maire indique qu'en date du 29 novembre 2022, l'entreprise Aux 1000 et 1 vins a déposé une lettre d'intention relative à une demande d'aide au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec points de vente.

Le coût total du projet est de 39 544,31 € HT et comprend notamment des investissements liés à :

- . Des travaux d'isolation, de plomberie, d'agencement intérieur,
- . La création d'espace commercial,
- . L'achat d'une cuisine pour l'activité (bar à vin et tapas).

L'entreprise sollicite une subvention communale d'un montant de 5 000 €, soit 20% du montant maximal subventionné par la Commune (25 000€).

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que le comité consultatif d'attribution s'est réuni le 24 janvier 2023 pour étudier la recevabilité de cette demande et a émis **un avis favorable**.

Madame la Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer la somme de 5 000€ à l'entreprise Aux 1000 et 1 vins.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser Madame la Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE		
POUR : 25	CONTRE : 0	ABST. : 0

Christian AYNE-THERON demande si des contreparties sont demandées suite à l'attribution de l'aide et quels sont les autres commerces et artisans qui en ont bénéficiés.

Myriam BOITEUX répond qu'antérieurement 51 000 € d'aides ont été attribuées et donne lecture de la liste :

SOPHIE COIFFURE

TABAC PRESSE LE ZODIAC

AUBERGE DES AVENIERES

AQUARELLE BEAUTE

O PARADIS DES AMIS

BOULANGERIE LEPREVOST

LAVERIE DES AVENIERES

MON INSTANT BOHEME

ATLANTIS BEAUTE

L'OPTICAL PAR MARIANNE

BOUCHERIE TETE AUX PIEDS

LE RELAIS DES VIEILLES POSTES

MAISON PRADELLES

Myriam BOITEUX dit que quand l'aide a été mise en place, l'objectif était de redynamiser le commerce.

Christian LEPREVOST précise que si le commerce est vendu dans les trois ans suivant l'attribution, l'aide doit être remboursée au prorata.

Youri GARCIA ajoute que la commune n'a pas la compétence pour aider ses commerces. C'est un plan d'aide régionale auquel la commune abonde. Il y a un règlement d'attribution d'aide et le dossier est conditionné à l'avis favorable de la Région.

Christian LEPREVOST indique que le dossier est conséquent à remplir.

Myriam BOITEUX dit qu'un accord a été signé avec les chambres consulaires pour aider les commerçants et artisans à remplir le dossier.

2023-1-3 TE 38- Rénovation du parc d'éclairage public

En vue de réaliser des économies d'énergie, la commune envisage de rénover son parc d'éclairage public, notamment par le remplacement des anciennes ampoules par des Led.

Le Territoire d'énergie 38 (TE 38) propose de réaliser ces travaux tels que décrits en **Annexe 2**.

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

1 - le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : **374 165 €**

2 - le montant total de financement externe serait de : **138 224 €**

3 - la participation aux frais de TE38 s'élève à : **12 528 €**

4 - la contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : **223 413 €**

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif ;
- de la contribution correspondante à TE38 ;
- de l'obligation d'engager le montant total de la contribution (frais de maîtrise d'ouvrage et contribution aux investissements) au budget de la collectivité.

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de délibérer pour :

1 – Prendre acte du projet de travaux et du plan de financement de l'opération à savoir :

Prix de revient prévisionnel : **374 165 €**

Financements externes : **138 224 €**

Participation prévisionnelle : 235 941 €

(frais TE38 + contribution aux investissements)

2 - Prendre acte de la participation aux frais de TE38 pour un montant de **12 528 €**

Ce montant devant être engagé au budget de la collectivité.

3 – Prendre acte de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de **223 413 €**.

Ce montant doit être engagé au budget de la collectivité. Il pourra être réajusté en fonction de la réalisation des travaux et **tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération et d'un engagement complémentaire.**

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser Madame la Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE		
POUR : 25	CONTRE : 0	ABST. : 0

Youri GARCIA précise que le TE38 prend en charges la totalité des frais pour d'autres communes car il encaisse la taxe sur l'électricité. La commune des Avenières Veyrins-Thuellin perçoit cette taxe et donc paye une partie des travaux.

2023-1-4 Attribution d'une subvention à la coopérative de l'école de Veyrins-Thuellin

Madame la Maire propose d'adopter la subvention telle que présentée ci-dessous :

Désignation des associations	Versé en 2022	Proposition 2023
EDUCATIF		
Coopérative de l'école de Veyrins (Exceptionnelle : chaise spécifique pour une enfant en situation de handicap)		208,90 €
TOTAL		208,90 €

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser Madame la Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE		
POUR : 25	CONTRE : 0	ABST. : 0

Christian LEPREVOST précise qu'un bureau a également été acheté et que le prix est le même que celui de la chaise. Ces éléments s'adaptent à l'enfant et son évolution et la suivront tout au long de sa scolarité.

2023-1-5 Rénovation et création d'équipements sportifs - Demande de subventions

Madame la Maire indique que dans le cadre de la politique de promotion du sport sur la commune, il est envisagé de rénover les stades des Avenières et de Veyrins-Thuellin et de créer des nouveaux équipements pour répondre aux besoins des associations et du collège (un terrain de Futsall et un demi terrain de basket 3x3).

Le montant des travaux est détaillé comme suit :

DEPENSES	Montant HT
Equipements sportifs des Avenières (stade, terrain de futsall, demi-terrain de basket	597 000 €
Stade de Veyrins-Thuellin	842 500 €
TOTAL	1 439 500 €

Le programme des travaux est détaillé comme suit :

ECHEANCIER	TRAVAUX	MONTANT HT	
4 ^{ème} trimestre 2023	Rénovation de l'éclairage public du stade des Avenières	50 000 €	
	Etude et travaux futsal	152 000 €	
	Etude stade des Avenières	42 000 €	
	Etude et travaux demi-terrain de basket 3x3	53 000 €	
	<i>Sous-total 2023</i>		
2 ^{ème} trimestre 2024	Travaux du stade des Avenières	300 000 €	
	Etude du stade de Veyrins-Thuellin	62 500 €	
	<i>Sous-total 2024</i>		
2025	Travaux du stade de Veyrins-Thuellin	510 000 €	
	<i>Sous-total 2025</i>		510 000 €
2026	Fin des travaux du stade de Veyrins-Thuellin	270 000 €	
	<i>Sous-total 2026</i>		270 000 €
TOTAL			1 439 500 €

Christian AYNE-THERON indique qu'il va s'abstenir de voter car il n'a pas assez d'éléments pour se prononcer. Il demande pourquoi seulement un demi-terrain de basket, pourquoi pas un vrai terrain pour apprendre le basket, un demi-terrain n'a pas sa place dans un complexe sportif. Il ajoute que deux stades pour une ville lui semblent beaucoup.

Myriam BOITEUX répond que les études n'ont pas encore été toutes réalisées. Un demi-terrain de basket est évoqué car il y a des contraintes de places, et la création d'un futsal est un moyen de résoudre le problème de surutilisation du stade des Avenières. Il y a déjà deux terrains de basket en intérieur. Ces deux éléments permettraient la pratique d'un sport en loisir. Pour la commune nouvelle, les deux terrains (Les Avenières et Veyrins) ne sont pas de trop si on compare avec des communes similaires. Les stades sont aujourd'hui suroccupés. Elle rappelle que deux associations de foot avec un nombre important de licenciés pratiquent sur la commune.

Luc FABRIZIO demande ce qu'il est projeté comme clôture.

Myriam BOITEUX répond que le projet n'est pas encore assez avancé. L'idée est de limiter l'accès, et que ce dernier se fera avec un badge.

Luc FABRIZIO dit que le stade ne doit pas ressembler à une prison et qu'il aurait opter pour une pelouse synthétique.

Myriam BOITEUX répond que la qualité du sol permet de laisser la pelouse naturelle.

Luc FABRIZIO dit que la pelouse naturelle a un coût d'entretien et de fonctionnement.

Myriam BOITEUX répond que la pelouse synthétique nécessite aussi un entretien et a également un coût de fonctionnement.

Youri GARCIA dit que ce soir il s'agit de voter « la possibilité de faire » pour aller chercher des financements, mais pas de définir précisément les modalités de rénovations du stade et des travaux. Il y aura ensuite tout le loisir de revenir sur les projets et le prix. L'objectif est d'aller chercher 60 à 80% de financement

Christian AYNE-THERON demande si finalement il ne s'agit pas que d'un projet.

Myriam BOITEUX confirme.

Youri GARCIA dit qu'il s'agit d'anticiper le projet pour demander des financements. Il n'est pas question d'aller sur des gros projets que la commune ne pourrait pas absorber, il faut aller chercher des moyens, mettre nos partenaires en exigences.

Luc FABRIZIO dit qu'il n'avait pas compris en ce sens vu la présentation qui a été faite.

Youri GARCIA précise que la DETR est à déposer avant le 10 février.

a) Approbation des modalités de financement

Madame la Maire propose d'approuver le programme de travaux de rénovation et de création d'équipements sportifs présenté ci-dessus pour un montant de 1 439 500 € HT.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser Madame la Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE		
POUR : 25	CONTRE : 0	ABST. : 0

b) Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)

Madame la Maire expose que ces travaux sont éligibles à une subvention au titre de la Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux (DETR).

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser Madame la Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE		
POUR : 25	CONTRE : 0	ABST. : 0

c) Demande de subvention à l'ANS (Agence Nationale du Sport)

Madame la Maire expose que ces travaux sont éligibles à une subvention au titre du Plan « 5000 terrains de sports » mis en place par l'Agence nationale du Sport.

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention de l'Etat au titre du programme 5000 équipements sportifs de proximité.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser Madame la Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE		
POUR : 25	CONTRE : 0	ABST. : 0

d) Demande de subvention au Département

Madame la Maire expose que ces travaux sont éligibles à une subvention par le Département.

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de solliciter cette subvention.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser Madame la Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE		
POUR : 25	CONTRE : 0	ABST. : 0

e) Demande de subvention à la Région

Madame la Maire expose que ces travaux sont éligibles à une subvention par la Région.

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de solliciter cette subvention.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser Madame la Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE		
POUR : 25	CONTRE : 0	ABST. : 0

f) Demande de subvention au Fonds d'Aide au Foot Amateur (FAFA)

Madame la Maire expose que ces travaux sont éligibles à une subvention au titre du Fonds d'Aide au Foot Amateur (FAFA). Le FAFA est une contribution annuelle de la Fédération Française de

Football (FFF) qui vise à accompagner exclusivement le développement et la structuration du football amateur.

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention à la Fédération Française de Football au titre du Fonds d'Aide au Foot Amateur.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser Madame la Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE		
POUR : 25	CONTRE : 0	ABST. : 0

g) Demande de subvention à la Fédération Française de Basketball (FFBB)

Madame la Maire expose que ces travaux sont éligibles à une subvention au titre du plan INFRA (infrastructure).

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention à la Fédération Française de Basketball au titre du plan INFRA.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser Madame la Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE		
POUR : 25	CONTRE : 0	ABST. : 0

h) Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

Madame la Maire expose que ces travaux sont éligibles à une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser Madame la Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE		
POUR : 25	CONTRE : 0	ABST. : 0

2023-1-6 Etudes pour la rénovation de bâtiments communaux

Madame la Maire indique que dans le cadre de la politique de rénovation des bâtiments communaux, des travaux sont envisagés sur l'ancienne partie de l'école primaire de Ciers et la Maison des associations des Avenières.

Le montant des travaux est détaillé comme suit :

DEPENSES	Montant HT	Montant TTC
Etudes pour la rénovation de l'école primaire de Ciers	125 000 €	150 000 €
Etudes pour la rénovation de la maison des associations	125 000 €	150 000 €
TOTAL	250 000 €	300 000 €

Les modalités de financement de cette opération sont les suivantes :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Etudes Ecole de Ciers	125 000 €	DETR (20 % à 40%)	Entre 25 000 € et 50 000 €

		DSIL (30%)	37 500 €
Etudes Maison des associations	125 000 €	DETR (20 % à 40%)	Entre 25 000 € et 50 000 €
		DSIL (30%)	37 500 €
TOTAL	250 000 €	Autofinancement	Entre 125 000 € et 75 000 €
		TOTAL	250 000 €

Youri GARCIA demande si c'est pour les études et les travaux.

Myriam BOITEUX répond que ce sont seulement les études.

Luc FABRIZIO dit que même s'il ne connaît pas bien les prix, cela lui semble cher.

Youri GARCIA indique que cela inclut la maîtrise d'œuvre.

Myriam BOITEUX confirme et précise qu'il s'agit d'une estimation approximative.

a) Approbation des modalités de financement

Madame la Maire propose d'approuver le programme d'études relatives à la rénovation de l'ancienne partie de l'école primaire de Ciers et la Maison des associations des Avenièrès présenté ci-dessus pour un montant de 250 000 € HT.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser Madame la Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE		
POUR : 25	CONTRE : 0	ABST. : 0

b) Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)

Madame la Maire expose que les dépenses de maîtrise d'œuvre, architecte, bureau d'études, contrôle technique, SPS etc... sont éligibles au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser Madame la Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE		
POUR : 25	CONTRE : 0	ABST. : 0

c) Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

Madame la Maire expose que ces travaux sont éligibles à une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser Madame la Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE		
POUR : 25	CONTRE : 0	ABST. : 0

II. AMENAGEMENT**2023-1-7 Forêt communale relevant du régime forestier – assise des coupes de bois 2023**

Madame la Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de statuer sur les coupes à assise en 2023 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Madame la Maire propose au conseil de délibérer pour l'autoriser à :

-Approuver l'état d'assiette des coupes de l'année 2023 présenté ci-après

-Informers le Préfet de Région des motifs de report ou de suppression des coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé ci-après.

Etat d'assiette

Parcelle	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m ³)	Surface à parcourir (ha)	Année prévue aménagement	Année proposée par l'ONF ⁱⁱ	Année décidée par le propriétaire ⁱⁱⁱ	Proposition de mode de commercialisation par l'ONF					Mode de commercialisation – décision de la commune	Observations	
							Vente avec mise en concurrence			Vente de gré à gré négociée				Délivrance
							Bloc sur pied	Bloc façonné	UP	Contrat d'appro	Autre gré à gré			
11	RA	297 m ³	1,22 ha	2023	2023		X						Bois sur pied	Parcelle de peuplier sur les Graviers Grand Jean
17	RA	780 m ³	3,23 ha	2023	2023		X						Bois sur pied	Parcelle de peuplier sur les Graviers Grand Jean

Madame la Maire ou son représentant assistera aux martelages de la des parcelles n° 11 et 17.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser Madame la Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE		
POUR : 25	CONTRE : 0	ABST. : 0

Christian AYNE-THERON demande ce qui sera replanté à la place.

Pierre PANDRAUD répond que des peupliers seront replantés, sur les conseils de l'ONF.

Myriam BOITEUX précise que d'autres essences ont été plantées les années précédentes mais compte tenu de la nature du sol, elles poussent difficilement.

Christian AYNE-THERON dit que s'il n'y pas de diversité, les arbres pourraient contracter des maladies qui se répandront.

Pierre PANDRAUD répond que des essais ont déjà été faits, sans succès. Il vaut mieux planter ce qui pousse plutôt que de planter ce qui pousse très mal.

QUESTIONS DIVERSES

Christiane GAYMARD précise qu'une nouvelle kinésithérapeute s'installe dans les locaux du rez-de-chaussée de la mairie.

Myriam BOITEUX précise qu'elle remplace celle qui est partie et commence son activité le 6 mars.

Christian AYNE-THERON indique qu'il souhaiterait que les commissions auxquelles il est inscrit se réunissent, notamment la commission environnement, cela permettrait d'étudier les sujets en amont.

Henri MIEGE ajoute qu'il aimerait qu'il en soit de même pour les commissions agriculture et voirie.

Myriam BOITEUX indique qu'elle laisse le soin aux présidents de commission de les convoquer.

Pierre PANDRAUD précise qu'en dehors des commissions, il reste disponible. Chacun a ses coordonnées pour le contacter. Il ajoute qu'il aimerait des sujets à mettre à l'ordre du jour de la commission. Les précédentes commissions n'ont pas été fructueuses.

Christian AYNE-THERON répond qu'il le sollicitera et lui enverra des sujets de réflexion.

INFORMATIONS

Youri GARCIA fait part d'un article qu'il a lu sur le Dauphiné Libéré au sujet des médecins en Isère. Cet article constate une diminution de 39 médecins en Isère, dont 33 à Grenoble. Il demande comment attirer les médecins en campagne si même les villes n'arrivent pas à garder des médecins généralistes. Il dit qu'on laisse croire aux communes qu'il y a des solutions, que si elles mettent des sous, elles auront des solutions. Les résultats sont médiocres pour les moyens qui sont mis.

Christian AYNE-THERON dit que plus on met de moyens plus c'est cher, c'est comme les APL.

Youri GARCIA dit qu'il a des élus qui demandent de faire plus. Il n'y a pas de médecins, si un médecin s'installe dans une commune, c'est qu'il a été prix à une autre. Lors de la visite des 5^{èmes} années aux Avenièrès, il y a eu un échange avec les étudiants. Aucun ne veut être médecin généraliste car c'est considéré comme un échec.

Myriam BOITEUX dit que le problème des médecins est national.

Youri GARCIA dit que c'est le discours qui a été tenu à tous les représentants nationaux qui ont été reçu en mairie concernant la médecine et la sécurité. Ce sont deux compétences régaliennes de l'Etat mais les communes se mettent en exigence entre elles.

Pierre PANDRAUD informe qu'il offre des porte-clés pour la nouvelle année.

✓ Décisions prises par la Maire depuis le Conseil Municipal du 05 décembre 2022 (Annexe n°3)

✓ Prochaines séances du Conseil municipal :

- 27 février 2023 à 19h30
- 27 mars 2023 à 19h30

Liste des annexes :

- Annexe 1 : Contrat de prêt SEMCODA
- Annexe 2 : Note de présentation passage en LED- TE38
- Annexe 3 : Liste des décisions

Fait aux Avenièrès Veyrins-Thuellin,
Le 27 février 2023

Madame la Maire
Myriam BOITEUX

Les secrétaires de séance,
Pierre PANDRAUD

Emilie LOPEZ